



Septembre/Octobre 2023

## L'édito



*Pascal Bouchet, En charge du dossier Handicap au périmètre Edf et Ain Deux Savoie pour la CFDT*

■ Pour cette rentrée, nous vous parlerons de **la déconjugalisation de l'AAH, enfin une mesure qui corrige une injustice,**

Bonne lecture à tous !

## Le sujet du mois

### ■ La déconjugalisation de l'AAH

À partir du 1er octobre 2023, les revenus du conjoint\* ne seront plus comptabilisés dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Cette date d'entrée en vigueur de la déconjugalisation de l'allocation adultes handicapés vient de paraître dans un décret publié le 28 décembre 2022. Il rend ainsi effective la mesure votée par le Parlement en juillet 2022.

#### «Conjoint », ça signifie quoi ?

La personne mariée, en PACS, ou en vie maritale (concubinage)

#### La déconjugalisation de l'AAH : qu'est-ce que c'est ?

La déconjugalisation de l'Allocation aux adultes handicapé (AAH) signifie que les revenus du conjoint d'un adulte handicapé ne sont plus pris en compte dans le calcul de l'AAH.

À partir du 1er octobre 2023, le montant de l'AAH sera calculé à partir des seules ressources de la personne en situation de handicap concernée.

Jusqu'à présent, le montant de l'AAH était calculé à partir des revenus cumulés des deux membres du couple. Cela pouvait entraîner une perte de revenus et une forme de dépendance financière vis-à-vis du conjoint pour les personnes en situation de handicap. Fin 2019, plus d'1,22 million d'allocataires étaient comptabilisés dont près de 270 000 en couple.

#### Qu'est-ce que l'AAH ?

L'AAH (Allocation adulte handicapé) est une aide financière [aujourd'hui à 956,65 euros, NDLR] qui permet aux personnes en situation de handicap d'avoir un minimum de revenus. Elle est attribuée sous réserve de respecter certains critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources.

#### Quel est le montant de l'AAH?

Le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) à taux plein est revalorisé à 971,37 euros par mois contre de 956,65 euros auparavant. Cette revalorisation s'applique à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2023

## Qui pour répondre à mes questions ?



**CFDT HANDI**

La Cfdt répond à toutes vos questions par l'intermédiaire de ses représentants locaux et de sa boîte mail spécifique [cfdt.handia2s@gmail.com](mailto:cfdt.handia2s@gmail.com)